



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29B
**Bureau de la planification des programmes, du budget
et de la comptabilité**

(Programme 25 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information	9
A. Direction exécutive et administration	9
B. Programme de travail	13
Composante 1. Planification des programmes et établissement du budget	14
Composante 2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	18
Composante 3. Comptabilité, contributions et information financière	21
Composante 4. Services de trésorerie	25
Composante 5. Service de l'informatique financière	28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	31
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	32
III.	Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015	37

Vue d'ensemble

Tableau 29B.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	38 779 300
Ajustements techniques (effet-report et élimination de dépenses non renouvelables)	(571 900)
Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(1 770 300)
Variation	(2 342 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015^a	36 437 100

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 29B.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	140	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1°C), 65 G(AC)
Suppressions	(10)	1 P-4, 1 P-2, 8 G(AC) des composantes 3 et 5
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	130	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1°C), 57 G(AC)

Orientation générale

- 29B.1 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a pour tâche d'exécuter le programme de travail décrit dans le présent chapitre. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale, chargée des questions administratives et budgétaires, et le Comité du programme et de la coordination fournissent des orientations à cet effet.
- 29B.2 Les activités prévues dans le présent chapitre relèvent du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.
- 29B.3 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité :
- Administre le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants, et veille à leur application;
 - Établit et applique les politiques et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation des Nations Unies conformément au Règlement et règles de gestion financière ainsi qu'aux normes pertinentes;

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO = budget ordinaire; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général.

- c) Veille à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'Organisation et à leur bonne utilisation, directement ou par voie de délégation de pouvoir ou d'instructions à d'autres bureaux de l'Organisation au Siège et hors Siège;
 - d) Est responsable de l'utilisation faite des ressources financières de l'Organisation et en rend compte aux autorités compétentes;
 - e) Facilite les délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et la prise de décisions sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité de l'Organisation;
 - f) Veille à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du progiciel de gestion intégré Umoja, qui remplacera progressivement les systèmes actuels, notamment le Système intégré de gestion (SIG) et le système Sun, en recommandant des changements et en menant des tests d'acceptation auprès des utilisateurs.
- 29B.4 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité mène des activités en coopération avec les autres départements et bureaux du Secrétariat et avec d'autres entités du système des Nations Unies, selon que de besoin. Cette coopération se traduira par l'élaboration de rapports, la participation à des réunions et séances d'information, la fourniture d'un appui technique et fonctionnel, et l'échange de données d'information et d'expérience.
- 29B.5 Le Bureau s'emploie à ce que les activités, quelle que soit leur source de financement, servent à améliorer les contrôles internes et la gestion des risques, à rationaliser les processus, à renforcer les services informatiques, à améliorer la gestion, l'information et la comptabilité financières ainsi que les moyens de servir les clients.
- 29B.6 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau continuera de s'attacher à parfaire la budgétisation axée sur les résultats et à améliorer la présentation du budget. Il continuera de diriger l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public et de coopérer étroitement avec l'équipe Umoja pour configurer et exploiter le progiciel, notamment en collaborant aux activités de transition et à la mise en route des systèmes.
- 29B.7 Dans un souci de cohésion à l'échelle du système, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité participe au Réseau finances et budget et joue un rôle essentiel en fournissant des apports utiles concernant les questions financières et budgétaires d'intérêt commun pour les organismes des Nations Unies. Le Réseau finances et budget porte notamment sur les normes internationales de comptabilité, les pratiques en matière de trésorerie, les mécanismes d'audit et de contrôle, l'établissement de rapports financiers et le recouvrement des coûts et fournit des directives concernant les activités du système des Nations Unies qui sont financées conjointement, y compris en matière de gestion des placements. Les efforts faits en la matière permettent d'harmoniser les pratiques dans le système des Nations Unies, y compris en matière de gestion, de manière à ce qu'elles soient cohérentes du niveau mondial au niveau national.
- 29B.8 Si le présent document expose la totalité des ressources disponibles, les propositions qu'il contient ne portent pas sur les éléments qui concernent directement l'appui aux opérations de maintien de la paix, lesquels sont financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les responsabilités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont énoncées dans la dernière circulaire du Secrétaire général le concernant.

Vue d'ensemble des ressources

- 29B.9 Le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 29B pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 36 437 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de

2 342 200 dollars (6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution résulte des deux facteurs suivants : a) les ajustements techniques liés à l'élimination de dépenses non renouvelables (571 900 dollars); et b) les variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (1 770 300 dollars) (A/67/529 et Corr.1).

29B.10 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 29B.3 et 29B.4.

Tableau 29B.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a						
A. Direction exécutive et administration	4 690,2	4 242,3	(571,9)	–	–	49,4	(522,5)	(12,3)	3 719,8	112,1	3 831,9	
B. Programme de travail												
1. Planification des programmes et établissement du budget	9 176,1	10 254,7	–	–	–	(8,5)	(8,5)	(0,1)	10 246,2	308,7	10 554,9	
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
3. Comptabilité générale, contributions et information financière	17 894,4	19 191,0	–	–	–	(1 451,7)	(1 451,7)	(7,6)	17 739,3	626,8	18 366,1	
4. Services de trésorerie	1 699,0	1 744,3	–	–	–	(4,8)	(4,8)	(0,3)	1 739,5	53,7	1 793,2	
5. Informatique financière	3 594,9	3 347,0	–	–	–	(354,7)	(354,7)	(10,6)	2 992,3	99,1	3 091,4	
Total partiel (B)	32 364,4	34 537,0	–	–	–	(1 819,7)	(1 819,7)	(5,2)	32 717,3	1 088,3	33 805,6	
Total partiel (1)	37 054,5	38 779,3	(571,9)	–	–	(1 770,3)	(2 342,2)	(6,0)	36 437,1	1 200,4	37 637,5	

Titre VIII Services communs d'appui
2) Quotes-parts hors budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	2 013,1	8 475,0	9 465,0
B. Programme de travail			
1. Planification des programmes et établissement du budget	–	–	–
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	10 546,1	11 764,6	12 198,4
3. Comptabilité générale, contributions et information financière	12 900,6	13 308,7	14 290,3
4. Services de trésorerie	3 169,4	2 975,5	3 374,2
5. Informatique financière	3 625,6	4 146,9	4 332,8
Total partiel (2)	32 254,8	40 670,7	43 660,7

3) Fonds extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	1 068,8	1 526,3	1 526,5
B. Programme de travail			
1. Planification des programmes et établissement du budget	2 265,9	3 335,1	3 349,7
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	55,4	163,8	163,7
3. Comptabilité générale, contributions et information financière	8 148,2	12 109,2	12 061,9
4. Services de trésorerie	721,7	1 204,4	1 209,6
5. Informatique financière	4 518,4	5 181,0	5 260,4
Total partiel (3)	16 778,4	23 519,8	23 571,8
Total	86 087,7	102 969,8	104 870,0

^a A/67/529 et Corr.1.

^b Crédits financés exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et au moyen des ressources extrabudgétaires destinées aux activités de fond.

Tableau 29B.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires							
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SSG	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	1	1	–	–	4	4
D-1	8	8	–	–	1	1	–	–	9	9
P-5	10	10	–	–	6	6	6	6	22	22

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
P-4/3	36	35	–	–	45	45	26	26	107	106
P-2/1	9	8	–	–	2	2	1	1	12	11
Total partiel	67	65	–	–	55	55	33	33	155	153
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	8	8	–	–	4	4	8	8	20	20
Autres classes	65	57 ^b	–	–	42	42	38	38	145	137
Total partiel	73	65	–	–	46	46	46	46	165	157
Total	140	130	–	–	101	101	79	79^b	320	310

^a Crédits financés exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et au moyen des ressources extrabudgétaires destinées aux activités de fond.

^b Il est possible que certains postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires ne soient pas disponibles pendant la totalité de l'exercice biennal en raison de l'évolution des besoins des fonds et des programmes en matière de services fournis par l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 29B.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration	10,2	21,7	6,5
B. Programme de travail			
1. Planification des programmes et établissement du budget	28,1	–	14,2
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	–	27,9	0,7
3. Comptabilité générale, contributions et information financière	48,7	32,7	51,2
4. Services de trésorerie	4,8	7,7	5,1
5. Informatique financière	8,2	10,0	22,3
Total partiel (B)	89,8	78,3	93,5
Total	100,0	100,0	100,0

Ajustements techniques

29B.11 La variation des ressources résulte de l'élimination des dépenses non renouvelables (571 900 dollars) afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux voyages et aux services contractuels aux fins de l'application des normes IPSAS durant l'exercice biennal 2012-2013. Il convient de noter que les dépenses liées à l'application des normes IPSAS sont financées au moyen de crédits non renouvelables et que leur montant a été établi sur la base du programme de travail pour l'exercice, qui tient compte de la mise en œuvre par étapes des normes IPSAS et du calendrier du projet Umoja.

Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

29B.12 Une réduction des crédits d'un montant de 1 770 300 dollars est proposée comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire. Les principales réductions, chiffrées à 1 752 000 dollars, sont indiquées dans le tableau 29B.6.

Tableau 29B.6 Principales réductions proposées comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Programme de travail	Uniformisation des modalités d'exécution des tâches	–	–
<i>Composante 3</i>	Réduction nette : 1 752 000 dollars		
Suppressions :	Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité réaliserait des gains d'efficacité dans l'exécution des tâches en vue de la transformation de l'Organisation. Actuellement, les tâches relatives aux états de paie, à l'information financière, aux paiements et à l'appui au système sont exécutées à l'aide de systèmes qui ne sont pas reliés entre eux ou de beaucoup d'opérations manuelles. Elles impliquent la saisie, la vérification et l'approbation de données complexes, qui prennent beaucoup de temps. L'uniformisation des modalités d'exécution des tâches permettrait au Bureau de s'acquitter plus efficacement de son mandat.		
1 P-2 : fonctionnaire des finances			
8 G(AC) : aides-comptables			
Diminution :			
Services contractuels			
Addition :			
Autres dépenses de personnel			
Voyages	Des crédits devront être ouverts au titre des voyages et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de l'application des normes IPSAS.		
<i>Composante 5</i>			
Suppression :			
1 P-4 : spécialiste de l'information financière			

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

29B.13 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau devrait disposer de ressources provenant de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, d'un montant de 67 232 500 dollars, pour exécuter son programme de travail. Ce montant comprend 43 660 700 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement, 20 950 700 dollars sous forme de recettes au titre de l'appui au programme provenant du remboursement des services que l'administration centrale fournit aux activités, fonds et programmes extrabudgétaires, et 2 621 100 dollars au titre d'autres ressources extrabudgétaires. Le montant projeté de 67 232 500 dollars représente une hausse d'environ 3 042 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, qui est essentiellement due à l'augmentation des ressources demandées pour le compte d'appui en raison des ajustements du taux de vacance de

postes et des dépenses communes de personnel prévus, comme indiqué dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/67/756).

Autres éléments d'information

- 29B.14 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, on a identifié, dans l'effectif disponible (administrateurs et agents des services généraux), des ressources pour le suivi et l'évaluation au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; elles se montent à 2 406 600 dollars, soit : 1 999 200 dollars, ou 126 mois de travail d'administrateur et 20 mois de travail d'agent des services généraux, financés par le budget ordinaire; 29 800 dollars, soit 2 mois de travail d'administrateur, financés par les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; et 360 100 dollars, soit 20 mois de travail d'administrateur et 4 mois de travail d'agent des services généraux, financés par des ressources extrabudgétaires.
- 29B.15 L'évaluation interne se fonde sur des examens périodiques et une analyse des résultats, ainsi que des enquêtes menées régulièrement auprès des clients, sans recours à des effectifs supplémentaires. Les évaluations internes ont abouti à l'automatisation de diverses procédures comptables, notamment celles relatives aux états de paie, à l'impôt sur le revenu, à l'assurance-maladie et à l'assurance-vie, aux remboursements pour frais de voyage et aux créances des fournisseurs, qui a rendu la prestation des services plus efficace et amélioré son suivi. Le Bureau s'en remet aussi à l'examen complet et minutieux des opinions formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 719 800 dollars

- 29B.16 Le Sous-Secrétaire général, Contrôleur, est responsable de toutes les activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et dirige cinq unités administratives, à savoir la Division de la planification des programmes et du budget, la Division du financement des opérations de maintien de la paix, la Division de la comptabilité, la Trésorerie et le Service de l'informatique financière. Il administre, par délégation, le Règlement financier et les règles de gestion financière et veille à leur application, conseille le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à la gestion à propos de questions de politique générale concernant le budget, les plans, les programmes de travail et les finances de l'Organisation, et représente le Secrétaire général aux commissions de l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'au Comité du programme et de la coordination lors de la présentation de l'esquisse budgétaire, des budgets-programmes biennaux, des budgets des tribunaux internationaux, du plan-programme biennal, du budget du plan-cadre d'équipement, des budgets des opérations de maintien de la paix et des rapports sur l'exécution des budgets; il représente également le Secrétaire général dans d'autres organes et groupes de travail du système des Nations Unies et dans d'autres instances internationales lors de l'examen de questions budgétaires et financières; il définit les politiques, procédures et directives budgétaires et comptables pour l'Organisation, publie des instructions concernant l'établissement de rapports sur le budget et l'exécution du budget et fixe les délais de présentation; il exerce un contrôle financier sur les ressources de l'Organisation et désigne ou accepte les fonctionnaires dont les fonctions comportent d'importantes responsabilités financières, lorsque, en vertu des règles en vigueur, ces responsabilités relèvent du Contrôleur.

- 29B.17 Le Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur, fournit une assistance pour la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Bureau de planification des programmes, du budget de la comptabilité, s'acquitte des responsabilités déléguées au Sous-Secrétaire général, Contrôleur, en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, établit des documents d'orientation, des rapports et des directives et donne des conseils sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité; il évalue, examine et formule les conditions de délégation de pouvoir et de responsabilités du Contrôleur en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et veille à leur application; il examine tous les accords financiers définissant les conditions applicables aux contributions volontaires, y compris les contributions en nature et les prêts non remboursables, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, et coordonne les activités interdépartementales concernant les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité.
- 29B.18 Comme suite à la résolution 60/283, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'adoption par l'ONU des normes IPSAS, le groupe de mise en œuvre de ces normes a été créé pendant l'exercice 2006-2007 au Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur. Le groupe a pour mission d'assurer la transition de l'Organisation aux fins de l'application de ces normes. Pendant l'exercice 2014-2015, le Groupe continuera d'animer les activités concernant l'établissement d'un bilan d'ouverture conforme aux normes IPSAS, comportant les soldes des immobilisations corporelles et des stocks. En outre, il continuera de faciliter la mise en œuvre des politiques relatives aux normes IPSAS en coordonnant les changements dans l'ordonnancement des tâches et les procédures et l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Il continuera également d'apporter son concours à Umoja en spécifiant les normes IPSAS à appliquer et en collaborant aux essais et aux modifications en matière de gestion. Il coordonnera l'établissement de la première série d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'Organisation.
- 29B.19 Le Contrôleur adjoint (D-2) supervise l'administration générale du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, aide le Sous-Secrétaire général, Contrôleur, à diriger, superviser et gérer le Bureau et fournit des orientations à la communauté financière de l'Organisation; il fait en sorte que les délais soient mieux respectés, procède à un examen approfondi des mesures administratives, les approuve et, à ce titre, fournit les ressources administratives nécessaires pour animer des initiatives, telles que la mise en œuvre des normes IPSAS et la collaboration avec l'équipe Umoja, qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficacé et à donner suite aux conclusions des examens de l'organigramme, de la dotation en effectifs, du cadre de gestion et des opérations; il donne rapidement suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, du Corps commun d'inspection et du Comité des commissaires aux comptes. Ceci permet un partage approprié des tâches entre le Contrôleur et le Contrôleur adjoint dans les actions à mener en amont pour traiter des questions complexes et cruciales liées à la gestion financière.

Tableau 29B.7 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter l'exécution intégrale des mandats assignés par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion des ressources financières et l'administration du programme de travail et du personnel du Bureau

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation	<p>a) Absence d'observations défavorables marquantes dans les rapports d'audit concernant la gestion et le contrôle financiers</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : aucune observation défavorable marquante 2012-2013 (estimation) : aucune observation défavorable marquante 2014-2015 (objectif) : aucune observation défavorable marquante</p>
b) Gestion efficace du programme de travail du Bureau dont l'exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates	<p>b) Diminution du nombre de jours requis pour approuver les accords-cadres conclus avec les donateurs, les agents d'exécution et les pays hôtes</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 8 jours 2012-2013 (estimation) : 8 jours 2014-2015 (objectif) : 7,5 jours</p>
c) Amélioration des politiques financières	<p>c) Assistance aux clients sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que des politiques et des procédures</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de représentants des clients qui se déclarent satisfaits de l'aide reçue) 2010-2011 : 85 % 2012-2013 (estimation) : 88,5 % 2014-2015 (objectif) : 90 %</p>

29B.20 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si toutes les parties prenantes appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants.

Produits

29B.21 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : environ 25 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; environ 12 séances du Comité du programme et de la coordination; et environ 35 séances officielles et officieuses de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des membres des services financiers du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions, au nombre de huit environ;
- c) Services consultatifs (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Conseils sur les accords financiers relatifs aux contributions volontaires conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des donateurs privés (1 000);
 - ii) Assistance à des clients sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des procédures et des politiques (160);
- d) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : examen et approbation des délégations de pouvoir s'agissant des questions financières, et notamment examen et approbation des demandes concernant la désignation des fonctionnaires appelés à exercer des fonctions substantielles de gestion des ressources financières conformément à la circulaire ST/SGB/2005/7 du Secrétaire général (480); ateliers de formation sur les questions financières organisés à l'intention des chefs d'administration et des chefs des services financiers (4).

29B.22 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 29B.8.

Tableau 29B.8 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	3 416,0	3 416,0	10	10
Autres objets de dépense	826,3	303,8	–	–
Total partiel	4 242,3	3 719,8	10	10
Quotes-parts hors budget ordinaire	8 475,0	9 465,0	2	2
Ressources extrabudgétaires	1 526,3	1 526,5	4	4
Total	14 243,6	14 711,3	16	16

- 29B.23 Un montant de 3 719 800 dollars est prévu pour financer le maintien de 10 postes [1 SSG, 1 D-2, 2 P-5, 3 P-4/3, 3 G(AC)] au Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur (3 416 000 dollars), et d'autres objets de dépense (303 800 dollars), soit les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement, qui permettraient au Bureau d'exécuter son mandat. La diminution nette de 522 500 dollars par rapport à l'exercice précédent tient essentiellement à l'élimination des dépenses non récurrentes au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des voyages et des services contractuels aux fins de l'application des normes IPSAS durant l'exercice biennal 2012-2013.
- 29B.24 Le fonctionnement du Bureau sera financé aussi par des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimatif de 9 465 000 dollars et des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 1 526 500 dollars. Les quotes-parts hors budget ordinaire serviront à financer le maintien de deux postes [1 P-4, 1 G(AC)] imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les ressources extrabudgétaires serviront à financer le maintien de quatre postes [1 P-5, 2 P-4, 1 G(AC)] dont les titulaires fournissent un appui administratif et des services financiers pour : a) la coordination des recommandation des organes d'audit et de contrôle; b) les activités de suivi et d'évaluation; c) l'examen des accords financiers conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des donateurs privés; d) l'assistance aux clients dans l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des procédures et des politiques; et e) l'examen et l'approbation des délégations de pouvoir s'agissant des questions financières. L'augmentation de 990 200 dollars par rapport à l'exercice 2012-2013 est principalement due à l'augmentation des crédits demandés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix comme indiqué dans le projet de budget du compte d'appui (A/67/756).

B. Programme de travail¹

- 29B.25 La répartition des ressources par composante est indiquée dans le tableau 29B.9.

Tableau 29B.9 Ressources nécessaires, par composante

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
1. Planification des programmes et établissement du budget	10 254,7	10 246,2	33	33
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix ^a	–	–	–	–
3. Comptabilité, contributions et information financière	19 191,0	17 739,3	83	74
4. Services de trésorerie	1 744,3	1 739,5	5	5
5. Informatique financière	3 347,0	2 992,3	9	8
Total partiel	34 537,0	32 717,3	130	120
B. Contribution obligatoire hors budget ordinaire^a	32 195,7	34 195,7	99	99

¹ Sous-programme 2 du programme 25 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015).

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
C. Ressources extrabudgétaires	21 993,5	22 045,3	75	75
Total	88 726,2	88 958,3	304	294

^a Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Composante 1 Planification des programmes et établissement du budget

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 246 200 dollars

29B.26 L'exécution de cette composante incombe à la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Cette composante sera mise en œuvre conformément à la stratégie définie à la composante 1, Planification des programmes et établissement du budget, du sous-programme 2, Planification des programmes, budget et comptabilité, du programme 25, Services de gestion et d'appui, du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 29B.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Élaborer un plan-programme biennal efficace et rationnel, mobiliser les ressources nécessaires pour financer les programmes et les activités assignés au Secrétariat et mieux contrôler l'utilisation de ces ressources

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Augmentation de la contribution des États Membres à la prise de décisions sur les questions relatives au plan-programme biennal, au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux internationaux

Indicateurs de succès

a) i) Accroissement du pourcentage de rapports et de renseignements supplémentaires présentés dans les délais fixés, pour être publiés simultanément dans toutes les langues officielles

Mesure des résultats

(Documents budgétaires)

2010-2011 : 72 %

2012-2013 (estimation) : 89 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

(Compléments d'information)

2010-2011 : 100 %

2012-2013 (estimation) : 100 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la qualité des documents budgétaires et des compléments d'information qui leur sont fournis

Mesure des résultats

(Documents budgétaires)

2010-2011 : 92 % d'avis favorables
2012-2013 (estimation) : 95 % des avis exprimés
2014-2015 (objectif) : 100 % des avis exprimés

(Compléments d'information communiqués par écrit)

2010-2011 : 80 % des avis exprimés
2012-2013 (estimation) : 85 % des avis exprimés
2014-2015 (objectif) : 100 % des avis exprimés

(Compléments d'information fournis lors des délibérations)

2010-2011 : 100 % des avis exprimés
2012-2013 (estimation) : 100 % des avis exprimés
2014-2015 (objectif) : 100 % des avis exprimés

iii) Augmentation du nombre d'États qui se déclarent satisfaits de la qualité du plan-programme biennal, notamment de sa normalisation

Mesure des résultats

2010-2011 : non disponible
2012-2013 (estimation) : non disponible
2014-2015 (objectif) : 100 % des avis exprimés

b) Amélioration de la gestion des ressources inscrites au budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources des tribunaux pénaux

b) Augmentation du pourcentage de clients qui se déclarent satisfaits des services dont ils ont bénéficié

Mesure des résultats

2010-2011 : 82 % des avis exprimés
2012-2013 (estimation) : 85 % des avis exprimés
2014-2015 (objectif) : 100 % des avis exprimés

Facteurs externes

29B.27 La composante 1 devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si ses produits et la portée des activités en relevant demeurent tels qu'indiqués dans le présent rapport.

Produits

29B.28 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 45 séances officielles et 150 consultations de la Cinquième Commission; environ 20 séances officielles et 20 consultations du Comité du programme et de la coordination; environ 30 séances du Conseil économique et social; environ 150 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; consultations d'autres grandes commissions de l'Assemblée générale sur demande;
 - ii) Documentation à l'intention d'organes délibérants : environ 370 rapports, dont l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (1); le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (48 fascicules, 40 documents contenant des informations financières supplémentaires présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et 1 document en version abrégée); rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 (2); projet de plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (29 fascicules et 1 document récapitulatif); budgets annuels et rapports sur l'exécution du budget des tribunaux internationaux (6); états des incidences sur le budget-programme, prévisions révisées et déclarations orales (200); prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (14 rapports et 8 rapports donnant des informations financières supplémentaires au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires); rapports ponctuels relatifs au budget-programme (20); et documents de séance et compléments d'information à l'intention des organes délibérants, selon que de besoin;
- b) Autres services (budget ordinaire) :
 - i) Fourniture d'une assistance à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination pour l'établissement de leurs rapports à l'Assemblée générale (environ 60);
 - ii) Réunions d'information concernant la planification des programmes et le budget, à l'intention des États Membres, y compris les nouveaux représentants à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination (environ 10);
 - iii) Examen des projets de résolution dont sont saisis les organes délibérants et leurs organes subsidiaires, dont le Conseil des droits de l'homme, en ce qui concerne d'éventuelles incidences financières, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, selon que de besoin (environ 800);

- c) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Émission d'autorisations de dépenses, fourniture de conseils et publication de directives et d'instructions, avis d'allocation de crédit et autorisations concernant le tableau d'effectifs (2 000 environ); établissement des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires (environ 20); examen et analyse des plans de dépenses annuels et autres propositions ayant trait à l'utilisation des ressources extrabudgétaires (environ 1 500); contrôle des dépenses; réponses, sur demande, aux questions des États Membres sur les fonds d'affectation spéciale;
 - ii) Contrôle des dépenses de personnel effectives et suivi des tendances inflationnistes, établissement de tableaux de coûts standard et mise au point des paramètres utilisés pour chiffrer les coûts dans le budget-programme; tenue de statistiques sur les postes vacants (environ 300) et du fichier des agents certificateurs (environ 300);
 - iii) Établissement de la moyenne mensuelle des effectifs des contingents pour le calcul des montants à rembourser aux pays qui en fournissent et versement des sommes remboursables;
 - iv) Réunions d'information sur la planification des programmes et le budget, y compris la budgétisation axée sur les résultats, à l'intention des départements et bureaux clients, ainsi que du public (environ 10);
 - v) Fourniture de conseils et de directives concernant l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur les questions relatives au budget-programme et aux ressources extrabudgétaires;
 - vi) Fourniture de conseils et de directives concernant des questions budgétaires et financières aux tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ou au mécanisme résiduel et, selon que de besoin, à d'autres tribunaux spéciaux non financés par des contributions mises en recouvrement.

29B.29 La répartition des ressources pour la composante 1 est indiquée dans le tableau 29B.11.

Tableau 29B.11 Ressources nécessaires : planification des programmes et établissement du budget

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	9 829,6	9 829,6	33	33
Autres objets de dépense	425,1	416,6	–	–
Total partiel	10 254,7	10 246,2	33	33
Ressources extrabudgétaires	3,335,1	3,349,7	10	10
Total	13 589,8	13 595,9	43	43

29B.30 Le montant de 10 246 200 dollars devrait permettre de financer le maintien de 33 postes (1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 15 P-4/3, 2 P-2/1, 2 G(1°C) et 8 G(AC), pour un montant de 9 829 600 dollars) et les autres objets de dépense (416 600 dollars), dont les autres dépenses de personnel, les voyages, les

services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

- 29B.31 Cette composante est financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant de 3 349 700 dollars, destiné à assurer le maintien de 10 postes [2 P-5, 3 P-4/3 et 5 G(AC)], qui viendront compléter les ressources imputées au budget ordinaire pour assurer le service des organes intergouvernementaux et fournir un appui technique et administratif en matière financière et budgétaire, notamment en ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions et la préparation de la documentation à l'intention des organes délibérants.

**Composante 2
Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix**

Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

- 29B.32 L'exécution de la composante 2 incombe à la Division du financement des opérations de maintien de la paix, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. La Division continuera de formuler et d'appliquer, en ce qui concerne le maintien de la paix, des politiques et procédures conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. La présentation des budgets, des rapports sur l'exécution des budgets et des rapports spéciaux sera améliorée et comprendra, le cas échéant, des cadres axés sur les résultats ainsi qu'un état plus transparent des ressources nécessaires et des dépenses. La situation de trésorerie et les dépenses seront surveillées de près. Toutes les missions de maintien de la paix recevront conseils, formation et encadrement pour l'application des politiques budgétaires et les méthodes et outils de budgétisation. La Division continuera de faciliter, par ses services fonctionnels, les délibérations et les décisions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires concernés sur les questions budgétaires liées aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 29B.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Objectif de l'Organisation : Mobiliser les ressources nécessaires au financement des opérations de maintien de la paix et assurer une administration et une gestion efficaces et rationnelles de ces opérations

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la communication de l'information au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le maintien de la paix	a) Augmentation du pourcentage de budgets et de rapports sur l'exécution du budget présentés dans les délais fixés pour être publiés simultanément dans toutes les langues officielles <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 81 % 2012-2013 (estimation) : 97 % 2014-2015 (objectif) : 97 %
b) Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix	b) i) Respect d'un délai de trois mois pour le remboursement des montants dus au titre des contingents

Mesure des résultats

2010-2011 : 3 mois

2012-2013 (estimation) : 3 mois

2014-2015 (objectif) : 3 mois

ii) Augmentation du pourcentage de clients qui se déclarent satisfaits des services dont ils ont bénéficié

Mesure des résultats

2010-2011 : 63 %

2012-2013 (estimation) : 90 %

2014-2015 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

29B.33 La composante 2 devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si : a) le calendrier et la nature des mandats adoptés par le Conseil de sécurité qui déterminent la création, l'expansion, l'ampleur et l'échelle des opérations de maintien de la paix et, par voie de conséquence, les ressources nécessaires, sont conformes à la normale; b) les contributions mises en recouvrement sont acquittées rapidement; et c) toutes les parties prenantes respectent strictement le Règlement financier et les règles de gestion financière régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le suivi de l'application et les méthodes d'évaluation, ainsi que les mandats des organes délibérants.

Produits

29B.34 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (autres contributions mises en recouvrement) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 30 séances officielles et 120 consultations de la Cinquième Commission, et environ 100 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - ii) Documentation à l'intention d'organes délibérants : présentation à l'Assemblée générale d'environ 72 rapports sur les prévisions budgétaires et sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, la situation financière des missions terminées et les chiffres définitifs concernant l'exécution du budget des missions en phase de clôture, ainsi que de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix;
- b) Services d'appui administratif et services financiers (autres contributions mises en recouvrement) :
 - i) Contrôle budgétaire : émission et révision des avis d'allocation de crédit et des autorisations relatives aux tableaux d'effectifs (1 100);
 - ii) Suivi de la gestion financière : gestion hebdomadaire de la trésorerie des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix et utilisation du fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (104);

- iii) Liaison avec les gouvernements : échanges de vues avec les représentants des États Membres, notamment ceux qui fournissent des contingents, sur les questions financières concernant les opérations de maintien de la paix et les sommes dues par les missions;
- iv) Directives à l'intention des missions concernant l'élaboration des projets de budget et des rapports d'exécution, notamment en ce qui concerne le Règlement financier et les règles de gestion financière, les méthodes et procédures comptables, la budgétisation axée sur les résultats et la formulation de recommandations à l'intention des organes délibérants;
- v) Visites effectuées auprès de missions de maintien de la paix pour leur donner des conseils stratégiques et leur fournir une assistance en matière budgétaire et financière (12);
- vi) Organisation et tenue de visioconférences avec les missions de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et d'entretiens avec des fonctionnaires des départements au Siège sur les questions (hypothèses budgétaires, justification des projets) qui se posent lors de l'établissement définitif d'un rapport sur un budget ou sur son exécution;
- vii) Établissement, à l'intention des donateurs, de rapports financiers concernant les fonds d'affectation spéciale destinés au maintien de la paix (120);
- viii) Présentation de dossiers complémentaires au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des questions précises concernant le financement des opérations de maintien de la paix (40).

29B.35 La répartition des ressources pour la composante 2 est indiquée dans le tableau 29B.13.

Tableau 29B.13 **Ressources nécessaires : services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Quotes-parts hors budget ordinaire	11 764,6	12 198,4	33	33
Ressources extrabudgétaires	163,8	163,7	1	1
Total	11 928,4	12 362,1	34	34

29B.36 Les montants nécessaires au fonctionnement de la Division proviennent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ressources extrabudgétaires à l'appui des activités organiques. Ils devraient permettre de maintenir 33 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 18 P-4/3, 9 G(1°C) et 9 G(AC)] financés au titre du compte d'appui, et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) financé au moyen de ressources extrabudgétaires. L'Assemblée générale examinera le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à la reprise de sa soixante-septième session, en mai 2013. Elle sera également saisie, pour examen, à la même occasion, d'un projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/67/756 et Add.1).

Composante 3 Comptabilité, contributions et information financière

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 739 300 dollars

- 29B.37 La composante 3 du sous-programme 2 relève de la Division de la comptabilité, qui relève du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle consistera à tirer parti de la technologie pour améliorer le traitement des opérations financières, les services aux clients et la publication ponctuelle d'informations financières exactes et de qualité. La simplification des procédures administratives sera poursuivie. La Division participera activement au projet de mise en service du progiciel de gestion intégré. Elle s'emploiera aussi à faciliter le passage aux normes IPSAS. Le Service des contributions de la Division appuiera efficacement le Comité des contributions et l'Assemblée générale pour qu'ils s'entendent sur le barème des quotes-parts et sur la base de financement des activités de maintien de la paix pour la période 2016-2018, et veillera à ce que les avis de mise en recouvrement et les rapports sur l'état des contributions soient publiés à temps. La Division continuera de veiller à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, ainsi que des politiques et procédures comptables.

Tableau 29B.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Continuer d'améliorer la qualité des états financiers des services et mobiliser des fonds pour faire face aux dépenses encourues par l'Organisation au titre de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la qualité des données financières	<p>a) i) Opinion favorable sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Les nombres 1, 2 et 3 indiquent, respectivement, une opinion favorable, assortie de commentaires ou avec réserves)</p> <p>2010-2011 : 1 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 1</p> <p>ii) Pas plus de deux opinions défavorables majeures au sujet d'autres questions financières</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011 : 2 recommandations 2012-2013 (estimation) : 2 recommandations 2014-2015 (objectif) : 2 recommandations</p>

b) Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur

b) i) Augmentation du pourcentage des paiements traités et des transactions comptabilisées dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires

Mesure des résultats

(Pourcentage des versements correspondant aux prestations dues à la cessation de service, à l'indemnité pour frais d'études, aux créances de fournisseurs et au remboursement de frais de voyage traités dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires, chaque élément étant affecté du même coefficient de pondération)

2010-2011 : 90 %

2012-2013 (estimation) : 90 %

2014-2015 (objectif) : 90 %

ii) Rapprochements bancaires effectués dans les 30 jours suivant la fin du mois

Mesure des résultats

(Pourcentage des comptes bancaires gérés par les services du Siège ayant fait l'objet de rapprochements)

2010-2011 : 100 %

2012-2013 (estimation) : 100 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

c) Polices d'assurance plus favorables à l'Organisation

c) Nombre d'améliorations ou d'ajustements favorables apportés aux polices d'assurance

Mesure des résultats

2010-2011 : 2 améliorations

2012-2013 (estimation) : 2 améliorations

2014-2015 (objectif) : 2 améliorations

d) Présentation dans les délais de la documentation requise pour permettre aux États Membres de prendre des décisions éclairées sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base du financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions

d) i) Au moins 90 % des rapports mensuels sur l'état des contributions soumis au plus tard à la fin du mois suivant

Mesure des résultats

2010-2011 : 75 %

2012-2013 (estimation) : 90 %

2014-2015 (objectif) : 95 %

ii) Augmentation du pourcentage de documents de présession sur les barèmes des quotes-parts et la base du financement des opérations de maintien de la paix présentés dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2010-2011 : 100 %

2012-2013 (estimation) : 100 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

29B.38 Les objectifs visés et les réalisations escomptées pour la composante 3 devraient être atteints à condition que les informations nécessaires soient complètes et présentées sans retard et que les systèmes informatiques, notamment le Système intégré de gestion, ne subissent pas de pannes ni de dysfonctionnements importants.

Produits

29B.39 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 10 séances et 25 consultations de la Cinquième Commission et environ 50 séances et 8 consultations du Comité des contributions;
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale; environ 3 rapports à la Cinquième Commission et 30 rapports au Comité des contributions; environ 110 documents de séance pour la Cinquième Commission et le Comité des contributions; rapports ponctuels sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19 de la Charte, les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes, sur demande; rapports sur la situation financière de l'Organisation (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Communication d'informations en vue des préparatifs des conférences annuelles d'annonces de contributions aux activités de développement, aide à l'enregistrement et au décompte des annonces et activités nécessaires de suivi;
 - ii) Documentation technique (publications en série) : environ 1 500 états financiers concernant le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités productrices de recettes, les opérations créées par le Conseil de sécurité et les autres fonds à objectifs spécifiques; rapports mensuels en ligne sur l'état des contributions (24);
 - iii) Documentation technique ponctuelle : documents pour la mise en recouvrement des contributions, concernant le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux (24);
 - iv) Autres supports : communications aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à d'autres organisations internationales, à des organisations non gouvernementales et au public, sur demande, d'informations sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'état des contributions et diverses questions connexes (2);

- c) Appui administratif et services financiers (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Comptabilité financière : examen et traitement de l'ensemble des reçus, des paiements, des obligations et des bordereaux interservices; analyse et rapprochement des comptes, y compris l'ensemble des comptes créditeurs et débiteurs, des comptes interservices et des comptes bancaires; examen et consolidation de l'ensemble des comptes des bureaux extérieurs; conseils à divers services, notamment aux bureaux extérieurs et aux missions de maintien de la paix, sur des questions comptables et financières et sur les systèmes dédiés; mise au point, le cas échéant, de nouvelles politiques, pratiques et procédures comptables d'un bon rapport coût-efficacité;
 - ii) Paiements et décaissements : paiement des traitements et indemnités et des autres prestations; traitement des remboursements d'impôt sur le revenu; versement des sommes dues aux fonctionnaires à la cessation de service; paiement des fournisseurs et des sous-traitants; traitement des demandes de remboursement des frais de voyage; établissement des relevés des émoluments et de rapports, dont les rapports et états annuels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
 - iii) Gestion et coordination de toutes les activités concernant l'assurance-vie, l'assurance maladie, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité; étude de nouvelles formules d'assurance, selon les besoins, compte tenu de l'évolution du marché mondial de l'assurance;
 - iv) Services de secrétariat au Comité des réclamations et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation;
 - v) Émission d'avis de recouvrement pour le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les tribunaux internationaux et les activités extrabudgétaires ou conventionnelles (environ 140 au cours de l'exercice biennal); communication d'informations et de réponses au Comité des commissaires aux comptes sur les questions liées à la comptabilité, aux contributions, aux états de paie et aux assurances (chaque année).

29B.40 La répartition des ressources pour la composante 3 est indiquée dans le tableau 29B.15.

Tableau 29B.15 **Ressources nécessaires : comptabilité, contributions et information financière**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	18 131,4	16 645,8	83	74
Autres objets de dépense	1 059,6	1 093,5	–	–
Total partiel	19 191,0	17 739,3	83	74
Quotes-parts hors budget ordinaire	13 308,7	14 290,3	50	50
Ressources extrabudgétaires	12 109,2	12 061,9	48	48
Total	44 608,9	44 091,5	181	172

- 29B.41 Le montant demandé, qui s'élève à 17 739 300 dollars, devrait permettre de financer le maintien de 74 postes [(1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 15 P-4/3, 6 P-2/1, 6 G(1°C) et 41 G(AC)] à hauteur de 16 645 800 dollars et les autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel) à hauteur de 1 093 500 dollars.
- 29B.42 La diminution nette de 1 451 700 dollars qu'il fait apparaître est due pour l'essentiel à la suppression proposée de neuf postes [1 P-2/1 et 8 G(AC)] et est contrebalancée en partie par une augmentation des autres objets de dépense en raison de la standardisation des modes de fonctionnement, comme indiqué au tableau 29B.6.
- 29B.43 La composante 3 est financée par d'autres contributions mises en recouvrement et par des ressources extrabudgétaires qui devraient respectivement se monter à 14 290 300 dollars et 12 061 900 dollars. Les quotes-parts hors budget ordinaire permettraient le maintien de 50 postes [1 P-5, 20 P-4/3, 1 P-2, 2 G(1°C) et 26 G(AC)]. L'augmentation de 981 600 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 est en grande partie due à la révision des hypothèses relatives aux taux de vacance et aux dépenses communes de personnel qui ont été appliquées pour calculer les dépenses relatives aux postes financés au moyen du compte d'appui, comme l'indique le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/67/756). Les ressources extrabudgétaires permettraient de financer 48 postes [3 P-5, 10 P-4/3, 1 P-2/1, 7 G(1°C) et 27 G(AC)].

Composante 4 Services de trésorerie

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 739 500 dollars

- 29B.44 La composante 4 relève de la Trésorerie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle sera mise en œuvre conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 4 (Services de trésorerie) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 29B.16 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer le placement prudent des fonds et améliorer la gestion de la trésorerie

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Maintien d'une gestion prudente des fonds conformément à la stratégie d'investissement consistant à : i) préserver le capital investi; ii) garantir une liquidité suffisante; iii) obtenir un retour sur investissement

Indicateurs de succès

a) i) Encaissement à l'échéance du capital investi et des intérêts

Mesure des résultats

(Nombre d'encaissements en retard)

2010-2011 : aucun

2012-2013 (estimation) : aucun

2014-2015 (objectif) : aucun

ii) Disponibilité des fonds nécessaires pour satisfaire aux obligations de l'Organisation

Mesure des résultats

(Nombre de cas de non-disponibilité des fonds)

2010-2011 : aucun

2012-2013 (estimation) : aucun

2014-2015 (objectif) : aucun

iii) Taux de rendement du portefeuille de placements en dollars des États-Unis égal ou supérieur au taux de rendement moyen des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours

Mesure des résultats

2010-2011 : 1,74 %

2012-2013 (estimation) : 0,40 %

2014-2015 (objectif) : 0,50 %

b) Efficacité, ponctualité et sécurité renforcées du système de paiement électronique

b) Maintien à zéro des pertes financières

Mesure des résultats

(Nombre de pertes en trésorerie)

2010-2011 : aucune

2012-2013 (estimation) : aucune

2014-2015 (objectif) : aucune

Facteurs externes

29B.45 La Trésorerie devrait atteindre les objectifs fixés et aboutir aux réalisations escomptées si les taux d'intérêt se maintiennent au niveau actuel. Toutefois, des facteurs économiques échappant à son contrôle pourraient avoir des effets défavorables sur ces taux, ce qui réduirait le rendement effectif des placements.

Produits

29B.46 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Gestion de comptes bancaires dans le monde entier, y compris tenue à jour des listes de personnes habilitées à signer;
- b) Évaluation de la gestion de la trésorerie et de la caisse et communication à tous les bureaux des Nations Unies d'informations sur les politiques et les procédures de la Trésorerie afin de préserver les ressources financières;
- c) Contrôle quotidien de l'encours de trésorerie;
- d) Calcul quotidien de la position de caisse;
- e) Tenue de liquidités en devises diverses en vue de répondre aux besoins de trésorerie;
- f) Enregistrements quotidiens des paiements reçus;

- g) Tenue à jour des informations bancaires concernant, entre autres, les fournisseurs, le personnel et les États Membres;
- h) Gestion des placements visant à préserver le capital, maîtriser les risques et assurer des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en obtenant un rendement concurrentiel pour les ressources du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des fonds généraux d'affectation spéciale, des fonds de coopération technique, du compte séquestre et d'autres fonds;
- i) Totalité des paiements effectués de manière sécurisée et à temps;
- j) Mise en place d'arrangements bancaires pour les bureaux hors Siège, les commissions économiques et les missions politiques spéciales, selon que de besoin.

29B.47 La répartition des ressources pour la composante 4 est indiquée dans le tableau 29B.17.

Tableau 29B.17 Ressources nécessaires : services de trésorerie

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 629,9	1 629,9	5	5
Autres objets de dépense	114,4	109,6	–	–
Total partiel	1 744,3	1 739,5	5	5
Quotes-parts hors budget ordinaire	2 975,5	3 374,2	7	7
Ressources extrabudgétaires	1 204,4	1 209,6	5	5
Total	5 924,2	6 323,3	17	17

29B.48 Le montant demandé, qui s'élève à 1 739 500 dollars, devrait permettre de financer le maintien de cinq postes [1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)] à hauteur de 1 629 900 dollars et les autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel) à hauteur de 109 600 dollars.

29B.49 La composante 4 est financée par d'autres contributions mises en recouvrement et des ressources extrabudgétaires qui devraient se monter respectivement à 3 374 200 dollars et 1 209 600 dollars. Le montant prévu permettrait le maintien de sept postes (1 P-5, 3 P-4/3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] à l'appui des opérations de maintien de la paix et de cinq postes [2 P-4/3 et 3 postes G(AC)] au titre des ressources extrabudgétaires, dont les titulaires accompliraient diverses tâches bancaires, consistant notamment à effectuer des placements, à assurer les paiements destinés à toutes les missions, au personnel de maintien de la paix recruté sur le plan international, aux pays fournissant des contingents, aux États Membres et aux fournisseurs, à évaluer la gestion de la trésorerie et de la caisse et à dispenser à toutes les missions des conseils sur les politiques et les procédures de la Trésorerie afin de préserver les ressources financières, à assurer la liaison avec les banques dans le monde entier et à mettre en place des arrangements bancaires. L'augmentation de 403 900 dollars des ressources demandées par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 tient principalement aux besoins en hausse au titre du compte d'appui, comme l'indique le projet de compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/67/756).

Composante 5 Service de l'informatique financière

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 992 300 dollars

- 29B.50 La composante 5 relève du Service de l'informatique financière du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Elle sera mise en œuvre conformément à la stratégie définie au titre de la composante 5 (Service de l'informatique financière) du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2014-2015.

Tableau 29B.18 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Accroître l'efficacité des procédures financières internes

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Fourniture de tout l'appui nécessaire aux systèmes essentiels du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

a) Aucune interruption imprévue des systèmes financiers

Mesure des résultats

2010-2011 : 99 %

2012-2013 (estimation) : 99,9 %

2014-2015 (objectif) : 99,9 %

Facteurs externes

- 29B.51 Le Service de l'informatique financière devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : toutes les parties intéressées participent aux travaux préparatoires visant à adapter les politiques et procédures comptables et financières aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au progiciel de gestion intégré; l'évolution technologique et celle des métiers concernés vont dans le sens des projets correspondants; les parties prenantes assument leurs responsabilités et s'acquittent de leurs obligations en coopérant pleinement à la réalisation des objectifs du Service.

Produits

- 29B.52 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants : appui administratif et services financiers) (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- Assistance aux clients sous forme d'analyses de gestion commerciale approfondies, notamment l'examen et la remise à plat des modes de fonctionnement compte tenu des pratiques optimales en la matière;
 - Maintenance, actualisation et exploitation du système d'informatique budgétaire et gestion de la base de données (structure et saisie des données, et contrôle du système);
 - Services d'appui informatique : tenue du plan comptable et des autres tableaux financiers de référence du Système intégré de gestion; mise au point d'applications adaptées aux besoins; maintenance de la plateforme d'établissement de rapports NOVA; liaison informatique avec d'autres systèmes du Siège; administration des systèmes de remboursement des impôts aux

fonctionnaires; exécution de fonctions d'administration du réseau local; assistance bureautique; maintenance des serveurs;

- d) Maintenance du système de gestion des liquidités, notamment l'interface entre le Système intégré de gestion, le Système de contrôle intégré du traitement des opérations et le système SWIFT; maintenance du système Chase Insight, du Système de contrôle intégré du traitement des opérations et du système SWIFT, comprenant les mises à niveau nécessaires à la poursuite de l'assistance technique des fournisseurs;
- e) Gestion du portail consacré aux remboursements des frais de voyage et assistance technique aux utilisateurs.

29B.53 La répartition des ressources pour la composante 5 est indiquée dans le tableau 29B.19.

Tableau 29B.19 Ressources nécessaires : informatique financière

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	2 797,0	2 439,1	9	8
Autres objets de dépense	550,0	553,2	–	–
Total partiel	3 347,0	2 992,3	9	8
Quotes-parts hors budget ordinaire	4 146,9	4 332,8	9	9
Ressources extrabudgétaires	5 181,0	5 260,4	11	11
Total	12 674,9	12 585,5	29	28

29B.54 Le montant demandé, qui s'élève à 2 992 300 dollars, permettrait de financer le maintien de huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4/3 et 3 G(AC)] à hauteur de 2 439 100 dollars et les autres objets de dépenses (services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et mobilier et matériel) à hauteur de 553 200 dollars.

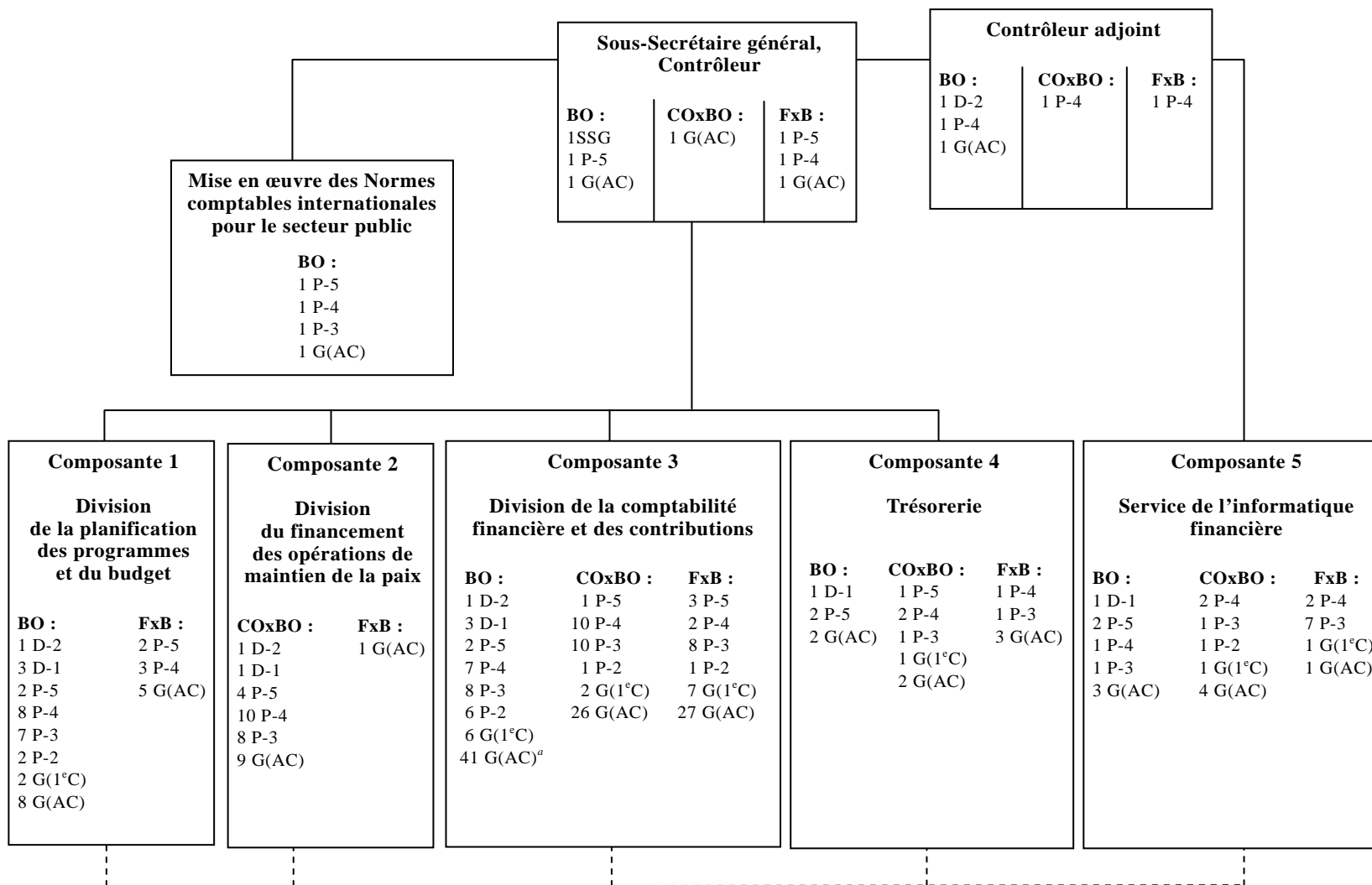
29B.55 La diminution nette de 354 700 dollars qu'il fait apparaître tient essentiellement à la suppression proposée d'un poste de spécialiste de l'informatique financière (P-4) en raison de la normalisation des modes de fonctionnement, comme il est indiqué dans le tableau 29B.6.

29B.56 Cette composante est financée par des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires dont le montant devrait s'élever, respectivement, à 4 332 800 dollars et 5 260 400 dollars et permettrait le maintien de neuf postes [3 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et celui de 11 postes [9 P-4/3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] au titre des ressources extrabudgétaires. Ces ressources, qui viendraient compléter celles prévues au budget ordinaire, serviraient à : appuyer le fonctionnement et la gestion des applications de toutes les divisions du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; assurer une assistance technique quotidienne aux utilisateurs des modules financiers du Système intégré de gestion; apporter un soutien aux bureaux hors Siège pour les questions concernant les modules financiers du Système intégré de gestion; appuyer le système de remboursement des dépenses et créances liées aux contingents mis en place pour aider la Division du financement des opérations de maintien de la paix; assurer la maintenance des systèmes essentiels utilisés par le Bureau, à savoir l'établissement des états de paie, l'assurance maladie

après la cessation de service, le Système de contrôle intégré du traitement des opérations, le système SWIFT, le système Chase Insight, le remboursement de l'impôt sur le revenu aux fonctionnaires et la comptabilité générale et fournir un appui pour les systèmes de paie et de comptabilité utilisés hors Siège. L'augmentation de 265 300 dollars du montant demandé par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 tient principalement aux besoins, en hausse, au titre du compte d'appui, comme l'indique le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/67/756).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



^a Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) détaché au Département des affaires économiques et sociales pour l'appui statistique fourni au Service des contributions (service fonctionnel du Comité des contributions et de la Cinquième Commission).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

(A/67/5 (Vol. I), chap. II)

Le Comité recommande que l'Administration, sans attendre la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), améliore la documentation interne relative à l'établissement des états financiers (par. 16).

Le Comité estime que l'Administration doit se livrer à un examen rigoureux de son traitement comptable des dépenses à cet égard et procéder à toute modification nécessaire de sa politique comptable en 2014 au plus tard (par. 30).

Le Comité recommande à l'Administration d'étudier la manière dont elle pourrait renforcer le contrôle centralisé des opérations relatives à la paie en tenant compte comme il convient des coûts et avantages qui en découleraient. Cela pourrait passer par l'établissement de procédures permettant l'enregistrement centralisé de tous les traitements et prestations versés au personnel, assorti d'un recoupement avec les documents en la possession des bureaux locaux, pour conserver une trace claire des vérifications et justifier les paiements figurant dans les états de paie (par. 55).

Le Comité recommande au Haut-Commissariat aux droits de l'homme :

- en collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, de chercher des moyens de réduire la dépendance des titulaires de mandat à

Recommandation non acceptée. Voir les paragraphes 12 et 13 du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011 (A/67/319).

En cours. L'Administration a accepté de procéder à tout changement devant être apporté aux principes comptables concernant la comptabilisation des dépenses réalisées par des agents d'exécution, et ce, en 2014 au plus tard. Elle passera également en revue les principes en vigueur et les mettra dûment à jour dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS (A/67/319, par. 18).

En cours. En collaboration avec le Département de l'appui aux missions, le Département de la gestion examinera les processus en place dans la perspective de la mise en œuvre prochaine d'Umoja dans les bureaux locaux (A/67/319, par. 31).

Recommandation non acceptée. Voir A/67/319, par. 41

l'égard des fonds extrabudgétaires et d'autres formes de contributions préaffectées ou non préaffectées; b) d'étudier comment démontrer avec plus de force que les activités prescrites qui concernent les procédures spéciales sont menées de manière indépendante, se voient accorder une importance égale et ne subissent pas d'influence indue qui tiendrait à la source de leur financement; et c) dans l'intérêt de la transparence, de proposer au Conseil des droits de l'homme qu'il soit fait aux titulaires de mandat l'obligation d'indiquer l'ensemble des sources de financement et toutes conditions y afférentes (par. 70).

Le Comité recommande à l'Administration : a) de communiquer aux hauts responsables, au moins une fois par an, une analyse et des explications claires justifiant le niveau de liquidités et de placements détenus; et b) d'élaborer une stratégie d'investissement qui énonce les besoins en liquidités de l'ONU et, par suite, le niveau optimal des placements qui devraient être détenus pour appuyer l'exécution des activités de l'ONU (par. 78).

Le Comité recommande à l'Administration de passer en revue les éléments présentés dans les futurs états financiers afin de formuler des

En cours. Ainsi que le Comité l'a souligné, l'ONU est une organisation décentralisée complexe, composée d'entités et de bureaux hors Siège ainsi que de missions et de projets répartis dans le monde entier. Le montant du solde des liquidités et placements détenu par chaque bureau ou pour chaque programme est fondé sur les autorisations d'engagement de dépenses (allocations de crédit), sur les contributions des États Membres et des donateurs et sur la correspondance entre lesdites contributions et les dépenses. Il convient de remarquer qu'à l'ONU, la décision d'entreprendre des activités ne dépend pas des soldes de liquidités (placements), mais des crédits alloués pour chaque lieu d'affectation et des plans de travail, qui sont déterminés tous les ans. La Trésorerie fournit des services de placement centralisés. La trésorerie commune permet à la Trésorerie d'investir de façon centralisée dans des placements obligataires diversifiés qui permettent aux participants de disposer de fonds disponibles le jour même tout en obtenant un taux de rendement très intéressant. L'Administration est d'accord avec le point a) de cette recommandation. En ce qui concerne le point b), l'Administration examinera la stratégie de placement qu'elle applique actuellement pour y apporter des améliorations au besoin (A/67/319, par. 43).

En cours. L'Administration souscrit à la recommandation du Comité et examinera avec lui si les informations voulues seront présentées dans les états financiers ou dans le rapport financier (A/67/319, par. 45).

observations plus détaillées sur les raisons de l'augmentation des placements et liquidités détenus en commun (par. 80).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, de renforcer ses mécanismes de contrôle interne sur les fonds généraux d'affectation spéciale inactifs et de clôturer plus rapidement ces fonds (par. 87).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'établir des objectifs et des indicateurs de succès davantage axés sur les résultats; b) de faire en sorte qu'il existe un rapport logique entre les activités, les indicateurs d'utilisation des ressources, les produits et la réalisation des objectifs de haut niveau; et c) d'inclure l'exécution des objectifs énoncés aux points a) et b) ci-dessus dans la mission du Secrétaire général adjoint responsable de l'entité concernée (par. 145).

Le Comité recommande que l'Administration présente à l'Assemblée générale des propositions visant à simplifier le mécanisme de planification des programmes et revoie le calendrier d'adoption du cadre stratégique de manière à ce que les activités prévues reflètent les priorités actuelles de l'Organisation (par. 148).

(A/67/164)

Le Comité recommande également que l'équipe du projet et les référents désignés pour les budgets collaborent pour : a) élaborer une estimation fiable du montant total des dépenses connexes liées au projet; b) donner des éclaircissements sur la répartition des dépenses connexes dans les meilleurs délais afin de donner le plus de temps possible aux référents budget pour les préparatifs liés à la couverture de ces

A été appliquée. Voir A/67/319, par. 45

A été appliquée. Voir A/67/319, par. 77

Recommandation non acceptée. Voir A/67/319, par. 79 et 80

En cours. Un groupe de travail placé sous l'autorité de la Sous-Secrétaire générale/Contrôleuse et présidé par le Directeur exécutif du projet, composé de représentants du Département de la gestion, du Département de l'appui aux missions, des bureaux extérieurs et des missions, s'est réuni pour établir des directives claires sur l'imputation des coûts indirects afférents au projet Umoja.

dépenses; et c) formuler des propositions sur les modalités de financement des dépenses connexes (annexe II, recommandations).

(A/65/5 (Vol. I), chap. II)

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de définir une stratégie permettant de rationaliser et d'automatiser la gestion des contributions volontaires, sur le modèle des nouvelles procédures de traitement des contributions statutaires (par. 62).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'indicateurs permettant de calculer les délais de traitement des contributions (par. 66).

Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté : a) à augmenter la fréquence des audits contractuels consacrés aux demandes de remboursement des soins; b) à examiner les moyens de renforcer ses mécanismes de contrôle interne relatifs aux remboursements (par. 156).

Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à renforcer ses mécanismes de contrôle interne de façon à garantir l'exactitude des soldes débiteurs et créditeurs qui la lient à d'autres entités à la fin de l'exercice (par. 160).

Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à certifier plus rapidement les factures de façon à se conformer au principe de la comptabilité en droits constatés (par. 164).

En cours. La stratégie sera élaborée dans le cadre du lancement du module correspondant d'Umoja.

En cours. Les indicateurs seront définis dans le cadre du lancement du module correspondant d'Umoja.

En cours. Les audits des remboursements des dépenses médicales doivent avoir lieu environ tous les trois ans. Le prochain est donc prévu pour le deuxième semestre de 2013. La Section de l'assurance maladie et de l'assurance vie a renforcé ses mécanismes de contrôle interne relatifs aux remboursements, notamment par un examen mensuel des écarts dans les conditions d'affiliation.

En cours. La mise en œuvre de ces mesures se fera en même temps que celle des normes IPSAS et d'Umoja.

En cours. L'Administration a accepté la recommandation et noté que la mise en service d'Umoja permettra de mieux suivre l'état des factures reçues.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé lorsqu'elle mettrait en œuvre les normes IPSAS (par. 191).

En cours. L'Administration a procédé à un examen approfondi de cette question. Elle considère que les engagements au titre des congés annuels sont des avantages postérieurs à l'emploi au regard de l'évaluation du passif conformément à la norme IPSAS 25. Compte tenu de l'habitude du personnel d'accumuler des jours de congé annuel et de l'application du principe « dernier entré, premier sorti » à l'utilisation des jours de congé annuel, le nombre de jours converti en versement compensatoire au moment de la cessation de service, après évaluation actuarielle, est considéré comme représentatif du passif de l'Organisation au titre des congés annuels. Les discussions se poursuivent avec le Comité des commissaires aux comptes sur cette question et d'autres politiques relatives aux normes IPSAS.

Des discussions étant en cours avec le Comité des commissaires aux comptes sur les normes IPSAS, la date butoir a dû être modifiée.

Annexe III

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/66/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Composante 2 : Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix			
29B.34 b) iv)	Formation à l'intention d'environ 240 membres du personnel du Siège et des missions sur le mécanisme amélioré de contrôle des fonds	1	La mise en œuvre d'Umoja dans toutes les missions devant se faire au cours de l'exercice 2013/14, le mécanisme de contrôle des fonds ne devrait pas être opérationnel en 2014-2015.
Total		1	